

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

COHABITATION ET COHABITANTS : ENQUETES ET INDICES

Patrick FESTY
(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France).

L'analyse démographique s'est développée en essayant de mesurer la mortalité et la natalité et les influences que ces phénomènes exercent sur l'effectif et la structure par sexe et âge de la population. Il s'agit de faire apparaître à la fois comment les facteurs biologiques et les comportements humains se reflètent dans la statistique des flux démographiques (nombre de décès et de naissances) et comment ces flux se combinent pour modéliser et faire évoluer le stock de population. Les données utilisées ont traditionnellement deux origines : les événements qui sanctionnent les phénomènes sont en général l'objet d'un enregistrement conçu pour prendre acte et garder mémoire de l'état-civil des individus et qui ne débouche sur une statistique que comme sous-produit de l'activité administrative ; le recensement, où sont dénombrés la population et les groupes qui la constituent, est au contraire une opération *ad hoc* ayant pour but même la connaissance numérique du stock démographique. Les instruments de mesure permettent le plus souvent de caractériser chaque phénomène et d'isoler ses effets sur la croissance et la structure de la population en l'absence du jeu d'autres facteurs ; l'hypothèse d'indépendance entre phénomènes et la clause "toutes choses égales par ailleurs" jouent un rôle essentiel.

Non seulement la transposition de ces principes à l'étude de la nuptialité est possible, mais cette dernière est devenue l'exemple-type sur lequel exposer les règles de construction des indices démographiques les plus classiques. L'étape suivante, dans laquelle on se propose d'adapter ces mesures à l'analyse de la cohabitation, soulève des problèmes autrement ardues. En effet, si les objectifs restent les mêmes (caractériser les comportements vis-à-vis du phénomène et en évaluer l'incidence sur les structures de population), les moyens de les atteindre diffèrent sur deux points essentiels :

- la saisie statistique des événements (début et fin de cohabitation) est impossible sur la base d'une observation continue décalquée du modèle de l'Etat-Civil, par la volonté des cohabitants de situer leur union en marge du contrôle administratif ; les flux ne peuvent donc être connus que de façon rétrospective, à l'occasion d'un recensement ou, plus couramment, d'une enquête, en interrogeant chaque individu sur les jalons de sa biographie matrimoniale ;
- divers aspects de la cohabitation entrent en concurrence avec le mariage légal et il est nécessaire de postuler des relations entre les deux phénomènes pour isoler l'influence respective de l'un et de l'autre.

I - FREQUENCE DE LA COHABITATION

La fréquence de la cohabitation à l'âge x , c'est la proportion de personnes qui, en l'absence de mortalité et de migration, connaîtraient

cette forme d'union au moins une fois avant l'âge considéré. Dans une telle définition, l'étude du phénomène ne se distingue pas de celle de la nuptialité : si on admet que ceux qui décèdent ou migrent avant d'avoir cohabité auraient eu ensuite la même probabilité que les autres d'aborder une telle union (hypothèses d'indépendance), on peut construire une table de première cohabitation ; celle-ci donnerait une mesure correcte du phénomène si elle se fondait sur une statistique périodique et continue de ces événements ; en son absence, la proportion de personnes ayant déjà cohabité se décalque sur celle des non célibataires et fournit une mesure approchée à partir de données d'enquête si la mortalité et la migration ne diffèrent pas trop sensiblement entre ceux qui ont déjà cohabité et ceux qui ne l'ont jamais fait (hypothèse de continuité).

Dans une enquête à la Martinique fin 1968, la proportion de femmes ayant déjà vécu en concubinage s'accroît jusqu'à 35-49 ans et se stabilise autour de 44 % (Tableau 1). La première phase traduit sans doute l'accumulation avec l'âge des premières expériences ; la seconde indique probablement que l'intensité du phénomène varie peu entre les générations. La disponibilité de données à une seule date rend toutefois problématique la distinction entre effets d'âge et de génération.

TABLEAU 1 : MARTINIQUE, 1968. PROPORTIONS DE FEMMES VIVANT OU AYANT VÉCU EN CONCUBINAGE, PAR GROUPE D'AGES ET DE GÉNÉRATIONS (POUR 100 FEMMES)

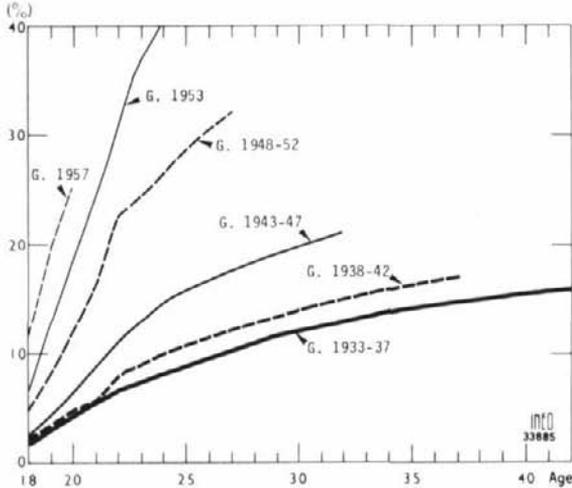
Age	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54
Génération	1949-53	1944-48	1939-43	1934-38	1929-33	1924-28	1919-23	1914-18
p.100	3,7	13,4	35,3	35,7	45,5	41,4	45,4	44,3

Source : H. Leridon, E. Zucker, M. Casenave : "Fécondité et famille en Martinique. Faits, attitudes et opinions", Travaux et Documents de l'I.N.E.D., cahier n°56, Paris, 1970, p.73.

Une enquête en Norvège fin 1977 permet une illustration (Graphique 1) (1). La proportion de femmes ayant déjà cohabité s'accroît constamment au fil des générations de 1933-1937 à 1953, bien qu'on touche des personnes de plus en plus jeunes : ainsi, 16 % des plus âgées ont déjà cohabité dans les cohortes les plus anciennes contre 40 % dans la plus récente. L'effet de génération est pourtant encore plus clair dans des comparaisons à âge égal, rendues possibles par une question complémentaire sur l'âge à la première cohabitation : à vingt-quatre ans, 8 % des enquêtées nées en 1933-1937 avaient connu cette forme de vie commune contre 40 % de celles nées en 1953. Mais des différences de calendrier apparaissent aussi entre cohortes : dans les générations 1933-1937, la moitié de celles qui ont fini par cohabiter l'on fait avant vingt-quatre ans et le quart avant vingt ans ; si on supposait la médiane de la génération 1953 située au même âge, 80 % de ces femmes finiraient par cohabiter ; en faisant de même avec le premier quartile de la génération 1957 on écrirait que toutes ces femmes cohabiteront un jour. La faible vraisemblance de valeurs aussi élevées donne à penser que l'âge à la

(1) Fruktharhetsundersokelse 1977, Statistisk Sentralbyra, Oslo, 1981.

première cohabitation est en train de baisser, en même temps que la fréquence du phénomène s'accroît. En fait, des premières cohabitations tardives seront plus difficiles dans les générations récentes qu'elles ne l'ont été dans les anciennes parce que les mariages d'autrefois étaient rarement précédés de périodes de vie commune et qu'ils ont ainsi souvent laissé aux veufs ou divorcés la possibilité d'une première expérience dans ce domaine à un stade avancé de leur carrière matrimoniale.



Graphique 1 - Norvège. Proportion de femmes ayant déjà cohabité suivant l'âge dans les générations (enquête au I.XI. 1977)

On s'affranchit de ce facteur en mesurant la fréquence des cohabitations chez les seuls célibataires, puis, éventuellement, chez les veufs et les divorcés (2). On modifie alors sensiblement la nature des difficultés d'analyse car le premier mariage de personnes n'ayant jamais cohabité et la cohabitation de célibataires sont deux événements mutuellement exclusifs qu'on ne peut traiter sans faire des hypothèses sur leurs relations, en se demandant ce que deviendrait le second en cas de disparition du premier :

- 1 - Si l'on peut supposer que chaque individu fait un choix délibéré et ferme entre l'une et l'autre formes d'union (3), la population des célibataires apparaît formée de deux groupes complémentaires : ceux qui ont opté pour la cohabitation et ceux qui ont préféré le mariage. Ce dernier événement "n'empêche" alors aucune cohabitation et les données d'observation mesurent à chaque âge et résumant pour l'ensemble de la vie matrimoniale la fréquence du phénomène étudié.
- 2 - Si, au contraire, l'indifférence est totale entre les deux formes d'union et que l'orientation vers l'une ou l'autre se fait "au hasard", on peut considérer comme indépendantes les probabilités de débiter la vie

(2) Dans ces deux cas, la nouvelle union sera étudiée en fonction de la durée écoulée depuis la rupture du mariage.

(3) Le choix peut être éventuellement négatif : par exemple, refuser de se marier si on n'a pas cohabité préalablement avec son futur conjoint.

commune par une cohabitation ou un mariage. Ce dernier empêche certaines premières cohabitations qui se seraient produites à des âges plus avancés et qu'on évalue en supposant que les mariés auraient eu, à ces âges, les mêmes probabilités de débiter une cohabitation que ceux qui y étaient encore célibataires ; les cohabitations empêchées sont au plus égales aux mariages qui les ont précédés et sont plus tardives que les cohabitations observées. La construction respecte le schéma classique des tables de nuptialité.

- 3 - Enfin, on peut imaginer une possibilité de substitution entre les formes d'union en supposant que tout mariage, s'il avait été empêché de se produire légalement, aurait été remplacé au même âge par une cohabitation (4). La fréquence de ce dernier phénomène se confondrait alors, en l'absence de nuptialité, avec celle de l'entrée en première union, quelle que soit la forme de celle-ci.

Des données pour les générations féminines 1946-1950 en Norvège permettent d'illustrer ces trois schémas (5). A vingt-deux ans, 60 % des femmes ont déjà commencé leur vie conjugale, dont 15 % par la cohabitation et 45 % par le mariage ; à trente ans, ces pourcentages sont passés respectivement à 88, 25 et 63. Dans la première hypothèse, les deux groupes ne sont pas concurrents : 15 % des femmes avant vingt-deux ans et 25 % avant trente ans ont choisi la cohabitation comme première forme d'union. Dans la seconde, certaines cohabitations sont empêchées par un mariage : on calcule dans chaque groupe d'âges un quotient de cohabitation, soit $15 \div (100 - 45/2) = 0,19$ avant vingt-deux ans et $10 \div (40 - 18/2) = 0,32$ entre vingt-deux et trente ans et on les combine pour connaître la fréquence des cohabitations en l'absence des empêchements occasionnés par les mariages, soit 19 % à vingt-deux ans et $0,19 + (1 - 0,19) \times 0,32 = 45 %$ à trente ans. Dans le troisième cas, tous les mariages auraient été remplacés par des cohabitations si celles-ci avaient été la seule forme d'union et la fréquence de celles-ci aurait atteint $15 + 45 = 60 %$ à vingt-deux ans et $25 + 63 = 88 %$ à trente ans.

La vérification du bien-fondé de ces hypothèses n'est guère possible à partir des résultats d'enquêtes aujourd'hui disponibles. On peut, cependant, tirer quelques indications en mettant bout à bout les données des générations successives en Norvège puis en Suède, puisqu'on se rapproche alors progressivement d'une situation dans laquelle l'influence du mariage est éliminée (Tableau 2) (6).

Les tables de cohabitation des générations norvégiennes anciennes (H2), pourtant dressées "en l'absence de mariage", laissent attendre une progression de la cohabitation bien inférieure à celle qu'on observe ensuite dans la réalité, au sein des cohortes suédoises où le mariage a profondément

(4) Il n'est pas nécessaire qu'il en aille de même en sens inverse.

(5) Source : SELMER (R.) : "Samliv uten vigsel - ekteskap og fodsler", Artikler 146, Statistisk Sentralbyrå, Oslo 1983, p.40.

(6) Les auteurs distinguent en fait trois modalités mutuellement exclusives de début de la vie matrimoniale : la cohabitation (de célibataires nullipares), le mariage (de nullipares n'ayant jamais cohabité) et la maternité (de célibataires n'ayant jamais cohabité). Pour simplifier nous ne retenons que les deux premières modalités, car les maternités avant toute union sont peu nombreuses.

TABLEAU 2 : ELEMENTS POUR LE CALCUL DE LA FREQUENCE DES COHABITATIONS DE CELIBATAIRES (POUR 100 FEMMES).

Génération	Événements observés cumulés (hypothèse 1 : complémentarité)				Fréquence dans les tables de cohabitation		Ensemble des unions cumulées	
	cohabitations		mariages		(H2 : indépendance)		(H3 : substitution)	
	22 ans	30 ans	22 ans	30 ans	22 ans	30 ans	22 ans	30 ans
NORVEGE								
1933-1945	7	11	44	79	9	21	51	90
1946-1950	15	25	45	63	19	45	60	88
1951-1955	29		35		35		64	
SUEDE								
1936-1940	22	34	31	46	36	83	53	80
1941-1945		49		35				84
1946-1950	52	68	12	14	69	84	64	82
1951-1955		83		5				88
1956-1960	79		2				81	

Sources :

- R. Selmer, Samliv uten vigsel-ekteskap og fødsler. Artikler 146, Statistik Sentralbyrå, Oslo, 1983.
- J. Hoem et B. Rennermalm : "Cohabitation, marriage and first birth among never-married Swedish women in cohorts born 1936-1960", Research Report, Stockholm research reports in demography, n°8, Stockholm, 1982.

réculé. En outre, le passage des données d'observation à celles de la table entraîne nécessairement une élévation de l'âge à la cohabitation contredite par l'évolution de cet âge au fil des générations suédoises à mesure que la place du mariage se rétrécit.

L'hypothèse 3, dans laquelle la disparition du mariage entraînerait une substitution au profit de la cohabitation, reçoit à trente ans un début de preuve beaucoup plus convaincant, puisque l'ensemble des unions conclues avant cet âge ne varie guère avec les cohortes à mesure que le mariage recule en Norvège ou en Suède. Mais à vingt-deux ans on va même au-delà de ce que laisserait attendre la substitution : chaque diminution du nombre des mariages précoces s'accompagne d'une augmentation du nombre des cohabitations qui la dépasse en ampleur. Ainsi, la fréquence des unions aux jeunes âges dépend de la place qu'y tiennent les unions légales ; la cohabitation ne remplace pas simplement un premier mariage, elle anticipe sans doute sur ce qu'aurait été l'âge à ce mariage.

Pourtant, quand les deux événements coexistent dans une même génération, l'âge à la cohabitation ne se distingue guère de celui au mariage. Il faut donc supposer que, dans un premier temps, les cohabitations remplacent des mariages plus tardifs que la moyenne. Dans tous les cas, elles ne sauraient être vues comme des stricts équivalents de l'union légale et ne sont sans doute que faiblement concurrencées par elle. L'hypothèse 1 qui postule une sorte de complémentarité sans compétition traduit probablement le mieux les rapports des deux formes d'union.

II - ISSUE DE LA COHABITATION

Les difficultés pour mesurer le devenir de la cohabitation sont de nature comparable à celles que nous venons d'évoquer pour la fréquence du phénomène : la poursuite de l'union est menacée à la fois par la séparation des conjoints et par leur mariage, tout comme le célibat sans partenaire était interrompu par la cohabitation ou le premier mariage ; ces deux issues sont mutuellement exclusives. Nous conservons du cadre d'analyse fourni par le divorce le souci d'étudier les ruptures en fonction de la durée écoulée depuis la formation du couple, mais le reste de la transposition n'est possible qu'au prix d'hypothèses sur les liaisons entre séparation et législations :

- Si on peut supposer que les couples qui décident de vivre ensemble fixent délibérément l'horizon de leur union (mariage ou refus de celui-ci) on peut former sur ce critère deux groupes complémentaires et mesurer la fréquence des ruptures dans celui qui a choisi de rester hors du lien légal, puisque c'est essentiellement là que la séparation s'oppose au maintien de la vie commune sans mariage. En pratique, ceci n'est guère possible que rétrospectivement en retirant de la cohorte initiale ceux qui se sont mariés : après cinq ans d'union, le nombre de nouvelles législations devient négligeable et on peut calculer quotients de rupture et fréquence cumulée des séparations par durée d'union chez les cohabitants non mariés à ce terme.
- Si au contraire, la répartition se fait "au hasard" entre rupture et légalisation on peut traiter la première sur le modèle des tables de divorce en faisant jouer aux mariages le rôle tenu par les veuages, c'est-à-dire en supposant qu'ils ont empêché des séparations qui se seraient produites ultérieurement et que les mariés auraient eu aux différentes durées de cohabitation les mêmes probabilités de se séparer que ceux qui vivent encore en union libre. Dans cette hypothèse d'indépendance entre rupture et nuptialité, les séparations empêchées par des mariages sont nécessairement moins nombreuses que ceux-ci et plus tardives que les séparations observées.
- On peut enfin supposer que la légalisation substitue seulement une forme d'union à une autre sans en altérer la continuité et qu'on peut étudier conjointement, dans une même cohorte de cohabitants, ceux qui le sont encore et demeurent donc soumis au risque de rupture et ceux qui se sont mariés et se trouvent exposés au divorce. On mesure ainsi la fréquence des séparations dans le groupe de départ si la probabilité de divorce pour les mariés ne diffère pas de ce qu'aurait été leur probabilité de rupture en l'absence de légalisation ; au contraire de l'hypothèse précédente, on ne postule donc pas d'identité entre ces risques et ceux que connaissent les couples encore cohabitants.

Nous avons illustré le jeu de ces hypothèses par quelques résultats pour la Norvège et la Suède (Tableau 3). Dans le premier cas, les ruptures sont attribuées aux couples non encore mariés après au moins cinq ans de vie commune ; les séparations sont fréquentes (60 à 70 % des cohabitants en Suède et plus de 80 % en Norvège) et précoces (plus de six sur dix en Suède ont eu lieu avant deux ans et plus de sept sur dix en Norvège) ; l'instabilité des couples s'accroît légèrement dans les cohortes récentes. Dans la seconde hypothèse, on suppose que les risques de séparation des mariés au-

raient été les mêmes que ceux des cohabitants s'ils n'avaient pas légalisé leur union ; les ruptures sont plus rares et plus tardives que précédemment mais elles s'accroissent très rapidement au fil des générations suédoises (15 puis 38 et 53 % pour les femmes nées respectivement en 1936-1940, 1946-1950 et 1956-1960). Dans le troisième cas on suppose seulement que la probabilité de séparation pour ceux qui se sont mariés n'a pas été altérée par leur mariage ; les fréquences apparaissent encore moins élevées que dans les tables parce qu'on a substitué, pour les mariés, les risques de divorce à ceux de séparation et que les premiers sont plus faibles que les seconds ; les ruptures sont cependant plus précoces parce que cette substitution joue surtout un rôle aux durées élevées. La progression est rapide dans les cohortes norvégiennes et suédoises.

On peut douter du bien-fondé de l'hypothèse 2, car les couples destinés au mariage forment sans doute un groupe différent de la moyenne et caractérisé par une plus grande stabilité ; la modestie des probabilités de divorce par rapport à celles des séparations de cohabitants en atteste probablement, car l'écart peut difficilement être attribué au seul changement de statut juridique du couple. L'hypothèse 3 est donc probablement plus réaliste, mais elle apporte une information faible sur ceux qui restent en cohabitation hors du mariage : la fréquence des ruptures caractérise à la fois ces couples et ceux qui ont décidé de légaliser leur union et son accroissement au fil des cohortes mesure davantage le changement de composition du groupe que les modifications de comportement proprement dites. L'hypothèse 1 permet de mieux révéler ces comportements : son réalisme reçoit quelque support d'une enquête à passages répétés auprès d'une centaine de couples cohabitants en Suède (7) : en trois ans, trois sur dix se sont séparés parmi ceux qui, initialement, ne pensaient pas se marier et la proportion n'est que de un sur dix chez ceux qui songeaient au mariage (8) ; on retrouve le même résultat (trois sur dix) en rapportant l'ensemble des séparations au nombre de ceux qui ne se sont pas mariés dans l'intervalle. Les deux groupes sont donc bien distincts *a priori* et le calcul rétrospectif proposé donne une mesure satisfaisante du comportement de ceux qui ont choisi la cohabitation pour elle-même. La fréquence élevée des ruptures en Suède et en Norvège fait ressortir l'instabilité des cohabitations comme forme de vie commune.

La possibilité relativement réaliste de distinguer les couples suivant leurs positions vis-à-vis du mariage, nous autorise à traiter ce dernier événement à partir des seules données d'observation. Celles-ci fournissent en effet une bonne mesure de la fréquence du phénomène puisqu'on peut supposer négligeable le nombre de mariages empêchés par des séparations prématurées. Le recul de cette forme de nuptialité est fort en Norvège et, plus encore, en Suède (Tableau 4) : la part des cohabitations conclues par un mariage dans les cinq premières années de vie commune y est passée en vingt ans de 93 à 49 % ; parmi ces légalisations, les plus rapides reculent le plus vite : les deux tiers avaient lieu autrefois dès la première année contre un quart seulement aujourd'hui.

(7) TROST (J.) : "Unmarried cohabitation", Librairie internationale. Västerås 1979. LEWIN (B.) : "Unmarried cohabitation : a marriage form in a changing society" Journal of Marriage and the Family, août 1982.

(8) La fraction de ceux qui se marient est, en sens inverse, de 0,1 dans le premier groupe et de 0,3 dans le second.

TABLEAU 3 : FREQUENCE DES RUPTURES PAR DUREE DE COHABITATION SUIVANT DIVERSES HYPOTHESES SUR LES LIAISONS ENTRE SEPARATION ET LEGALISATION (P.100 COUPLES).

Durée de cohabitation	Suède, générations (1)			Norvège, cohortes		
	1936-40	1946-50	1956-60	1963-67	1968-72	1973-75
H1 : Fréquence des ruptures chez les couples non mariés après au moins 5 ans de vie commune.						
1 an	14	16	22			
2 ans	43	36	44	61	63	
3 ans	57	52	58			
5 ans	57	64	72	81	86	
H2 : Fréquence des ruptures dans les tables de séparation des cohabitants.						
1 an	1	5	12			
2 ans	8	14	26			
3 ans	15	24	38			
5 ans	15	38	53			
H3 : Fréquence des ruptures (séparation ou divorce) chez les couples initialement cohabitants.						
1 an	(1)	(4)	(11)			
2 ans	(3)	(9)	(22)	18	20	24
3 ans	(6)	(14)	(29)			
5 ans	(9)	(20)	(36)	26	32	
() : Estimations.						
(1) : Les maternités constituent aussi une issue possible pour la cohabitation ; leur importance n'étant pas négligeable nous les avons regroupées avec les mariages.						
Sources : HOEM (J.) and RENNERMALM (B.) : "Cohabitation...", cité, p.38						
Fruktabarhetsundersökelse 1977, cité, p.62.						

TABLEAU 4 : PROPORTION DE COHABITATIONS CONCLUES PAR UN MARIAGE SUIVANT LA DUREE ECOULEE DEPUIS LE DEBUT DE LA VIE COMMUNE (1) (POUR 100 COUPLES).

Génération	Suède				Norvège
	Durée de vie commune				
	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	2 ans
1936-40	61	82	88	93	84
1941-45					78
1946-50	32	53	66	75	75
1951-55					59
1956-60	12	28	39	49	
(1) : Y compris les cohabitations conclues par une maternité.					
Sources : HOEM (J.) and RENNERMALM : "Cohabitation...", cité, p.38.					
SELMER (R.) : "Samliv...", cité, pp.48-49.					

III - UNE SYNTHÈSE : EFFETS DE LA COHABITATION SUR LA NUPTIALITÉ

Par une première application des indices suggérés précédemment on peut analyser les effets du développement de la cohabitation sur l'évolution de la nuptialité des célibataires au fil des générations féminines norvégiennes et suédoises (Tableau 5).

A trente ans la quasi totalité des premiers mariages susceptibles de se produire dans une génération féminine étaient déjà conclus en Norvège pour les femmes nées dans les années 1930. La proportion de personnes déjà mariées n'évolue guère dans les cohortes suivantes (au-dessus de 90 %), mais la part de celles qui ont débuté leur vie conjugale d'emblée par un mariage recule (80 femmes pour 100 dans les générations 1933-1940, mais seulement 63 dans la cohorte 1946-1950) ; les mariages après cohabitation ont donc pris une importance croissante (de 11 à 27 pour 100 femmes dans les mêmes groupes) qui compense le déficit, mais ils représentent une fraction à peu près stable des cohabitations débutées (environ huit sur dix).

Il en va différemment en Suède où les premiers mariages conclus avant trente ans diminuent fortement (de 86 à 59 pour 100 femmes des générations 1936-1940 à 1951-1955). Le recul des mariages directs (de 46 à 5 pour 100 femmes) est en partie compensé par la progression des unions libres légalisées, mais ce dernier mouvement ne reflète qu'imparfaitement celui des

TABLEAU 5 : FREQUENCE DES DIFFERENTES UNIONS SELON LEUR TYPE (POUR 100 FEMMES) ET TAUX DE LEGALISATION DES COHABITATIONS (POUR 100 COHABITATIONS).

Age	Pays	Génération	Premiers mariages			Cohabitations	
			Total	Directs	Après cohabitation	Fréquence (1)	Taux de légalisation
A 30 ans	Norvège	1933-40	91	80	11	14	79
		1941-45	93	76	17	20	85
		1946-50	90	63	27	33	82
		1951-55					
	Suède	1936-40	86	46	40	44	91
		1941-45	81	35	46	59	78
		1946-50	71	14	57	82	70
		1951-55	59	5	54	89	61
		1956-60					
A 22 ans	Norvège	1933-40	53	44	9	9	100
		1941-45	56	45	11	14	79
		1946-50	57	45	12	21	57
		1951-55	52	35	17	36	47
	Suède	1936-40	39	21	18	29	62
		1941-45					
		1946-50	32	10	22	58	38
		1951-55					
		1956-60	12	2	10	75	13

(1) Au contraire du Tableau 2, nous avons regroupé ici première cohabitation et première maternité de célibataires (cf. note 6).

cohabitations qui n'aboutissent plus à un mariage que six fois sur dix avant la trentaine dans les générations 1951-1955 contre neuf fois sur dix, quinze ans plus tôt. Sans cette baisse, la proportion de personnes déjà mariées à trente ans n'aurait pas varié, les premiers mariages après cohabitation se substituant seulement aux autres. Le report de certaines légalisations au delà de trente ans pourrait être responsable d'une partie de ce phénomène. Pour étudier cet éventuel retard, il faudrait disposer d'une classification des unions légales par durée écoulée depuis la première cohabitation et d'une statistique annuelle de celle-ci ; les indices élaborés à partir de telles données tiendraient compte, en particulier, des répétitions de cohabitation avant que celle-ci aboutisse à un mariage.

A vingt-deux ans, on saisit moins l'intensité que le calendrier de la nuptialité. En Norvège, le recul de la proportion de femmes déjà mariées est modeste, l'accroissement du nombre de mariages après cohabitation ayant compensé presque entièrement la baisse des mariages directs ; mais cette hausse ne reflète qu'imparfaitement le développement rapide des cohabitations dont le rythme de légalisation décroît nettement.

Ces mouvements sont beaucoup plus nets en Suède au même âge. Les mariages après cohabitation ne comblent que très partiellement le déficit des mariages directs ; ils reculent même avec ces derniers dans les générations récentes. Cette évolution est d'autant plus remarquable que le nombre de cohabitations s'est fortement accru. C'est donc que la fraction des unions légalisées a chuté : les ordres de grandeur sont voisins de ceux qu'on a enregistrés précédemment après un an de vie commune (Tableau 4). Sans cette forte baisse, la montée des mariages après cohabitation aurait compensé l'érosion des mariages directs et aurait même contribué au prolongement du mouvement antérieur vers une nuptialité de plus en plus précoce. La moindre ampleur de la chute à trente ans par rapport à celle enregistrée à vingt-deux ans donne à penser qu'une partie du phénomène doit être attribuée à un retard (9).

IV - AUTRE SYNTHÈSE : LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION COHABITANTE

Les structures démographiques de la population cohabitante sont façonnées par les flux d'entrée en union et par ceux de sortie (séparation ou légalisation) ; ces deux derniers phénomènes peuvent être traités conjointement et la distinction des entrées en cohabitation selon leur rang n'est pas nécessaire.

La répartition par durée de vie commune donne une place considérable aux unions brèves : en Norvège, celles qui ont duré moins de vingt-deux mois représentent 70 % du total (Tableau 6). Trois facteurs expliquent cette concentration. Le flux de nouvelles cohabitations a augmenté rapidement au fil du temps et les cohortes récentes, qui contribuent aux faibles durées, sont au départ beaucoup plus nombreuses que ne l'étaient les cohortes an-

(9) Les cohabitantes concernées ne sont toutefois pas les mêmes dans les deux cas car les premières ont débuté leur première union avant trente ans et les secondes avant vingt-deux ans seulement. Un classement des intervalles première cohabitation-premier mariage par âge à la première cohabitation est donc ici nécessaire.

ciennes, qui interviennent aux durées longues : de 9 000 nouvelles cohabitations par an en 1968-1972 on passe à 18 000 en 1973-1975 et 30 000 en 1976-1977 ; si on éliminait le poids de ce facteur en ramenant les flux annuels successifs à une taille unique, la proportion d'unions brèves tomberait à 51 % ; un élargissement de la place relative des unions durables est donc à prévoir à mesure que le nombre de nouvelles cohabitations cessera de croître aussi rapidement. Par ailleurs, la fraction de couples survivant hors du mariage diminue très rapidement avec la durée atteinte par ces unions en 1977 : de 44 % à 0-1 an à 14 % dès 2-4 ans, puis 4 % à 5-9 ans et 3 % à 10-14 ans. Mais cet effet de durée se double de particularités propres aux cohortes concernées, car la longévité des plus anciennes a sans doute été inférieure à ce que sera celle des plus récentes : au premier anniversaire, 45 % des cohabitations sont encore intactes dans les générations 1951-1955 contre 29 % quinze ans plus tôt et ces gains en début de vie conjugale devraient se répercuter aux durées longues ; si la fraction des unions subsistantes devait se stabiliser dans l'avenir au niveau qu'on peut imaginer pour les cohortes récentes (soit 44 %, 17 %, 7 % et 5 % à 0-1 an, 2-4 ans, 5-9 ans et 10-14 ans respectivement) la part les cohabitations brèves s'abaisserait encore jusqu'à 42 %. Les cohabitations durables (cinq ans et plus), qui comptaient pour 7 % du total en 1977, passeraient à 22 % si le flux annuel de nouvelles cohabitations se régularisait et à 31 % si la fraction survivante des unions récentes entérinait aux durées élevées les progrès enregistrés en début de vie commune.

TABLEAU 6 : CARACTERISTIQUES DES COHABITANTES PAR DUREE DE VIE COMMUNE HORS MARIAGE - NORVEGE, I.XI.1977, FEMMES DE MOINS DE 45 ANS.

	Date de début de cohabitation				Total
	1976-77	1973-75	1968-72	1963-67	
	Durée de cohabitation				
	0-1 an	2-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	
Cohabitations par durée au I.XI.1977	70	23	5	2	100
Nombre moyen annuel de nouvelles cohabitations.	30 000	18 000	9 000	5 000	
Proportion de cohabitations encore existantes au I.XI.1977.	0,44	0,14	0,04	0,03	
Cohabitations par durée avec flux constant de nouvelles cohabitations.	51	27	12	10	100
Proportion de cohabitations encore existantes estimée pour la cohorte 1976-1977.	0,44	0,17	0,07	0,05	
Cohabitations par durée avec flux constant et proportions fixes de cohabitations encore existantes.	42	27	18	13	100

Les effets sur la structure par âge des cohabitantes sont de même nature. La jeunesse de cette population reflète en grande partie celle du phénomène (Tableau 7) : les générations récentes, encore jeunes, ont pour-

tant déjà contribué davantage à la cohabitation que les plus anciennes, aujourd'hui représentées aux âges élevés ; non seulement la diffusion de l'union libre s'accroît au fil des cohortes, mais elle devient plus précoce. On s'affranchit de ces facteurs en mesurant ce qu'aurait été la structure par âge des cohabitantes en Norvège si le nombre moyen de cohabitations déjà conclues avait évolué avec l'âge comme dans les générations 1938-1942. La part des moins de trente ans ne serait plus que de 47 % contre 80 % en 1977 ; les effectifs au delà de vingt-cinq ans ne varieraient plus guère avec l'âge au lieu de décroître rapidement. Ces analyses confirmées par le suivi de générations suédoises d'un recensement à l'autre, montrent que le vieillissement de la population cohabitante est inscrit dans le ralentissement de l'extension du phénomène au moins autant que dans l'allongement de la durée de vie commune des couples concernés.

TABLEAU 7 : CARACTERISTIQUES DES COHABITANTES PAR AGE - NORVEGE, I.XI.1977.

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	Total
Cohabitanes par âge au I.XI.1977	9	50	21	10	7	3	100
Nombre moyen de cohabitations pour 100 femmes	4	41	37	25	20	18	
Proportion de cohabitations encore existantes	0,58	0,30	0,12	0,10	0,12	0,07	
Nombre moyen de cohabitations pour 100 femmes des générations 1938-42	1	9	13	17	20	22	
Cohabitanes par âge avec nombre moyen des générations 1938-42	6	26	15	16	23	14	100

- C O N C L U S I O N -

Outre les problèmes de collecte des données inhérentes à la nature même du phénomène étudié, la mesure des aspects démographiques de la cohabitation se heurte à un obstacle essentiel : la concurrence avec le mariage, forme alternative d'union susceptible d'empêcher l'entrée en cohabitation de célibataires ou de transformer le statut juridique d'une vie commune débutée "sans papiers". On rencontre souvent des difficultés comparables en analyse démographique et on les traite le plus souvent en supposant l'indépendance entre les phénomènes. Ici, il nous a semblé préférable d'abandonner ce postulat car le choix pour la forme de la première union nous a paru délimiter dans les générations norvégiennes et suédoises des groupes plus complémentaires que concurrents : ceux qui ont opté pour le mariage direct l'ont sans doute aussi fait contre la cohabitation, pré-nuptiale ou non, et n'auraient eu qu'une faible probabilité de connaître celle-ci si le mariage ne les avait pas soustraits à ce risque. On retrouve des frontières après l'entrée en cohabitation, dessinées cette fois par l'intention des partenaires de transformer ou non leur union en mariage : les ruptures sont rares et les légalisations fréquentes dans le premier cas et c'est l'inverse dans le second.

Toutefois, ces constats n'ont pas nécessairement valeur de généralité. Il s'agissait plutôt de montrer le type de questions qu'il est nécessaire de poser pour vérifier dans quelle condition la transformation des indices démographiques classiques est possible. Le matériel utilisé est limité et se réfère aux cas particuliers de la Norvège et de la Suède ; dans ces deux pays, les enquêtes rétrospectives décrivent la diffusion récente du phénomène et certaines conclusions sont sans doute propres à cette transition d'une situation où le mariage était la forme quasi exclusive d'union à une autre où la cohabitation l'a supplanté, au moins en début de vie conjugale. C'est ce même aspect qui domine dans l'étude des structures de la population cohabitante : celle-ci est jeune essentiellement parce qu'elle est de création récente et promise de ce fait à une transformation rapide à mesure que se régulariseront les flux qui la façonnent.